Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_091_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 29 juin 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Grégoire LE BLOND, Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Laurent PLAGNE, Isabelle LEBRETON, Romain GUILLARD, Mélinda PELLOTÉ-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Jean-Pierre MARTINEZ, Sylvie HARDY, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD,

Procurations : Madame Martine LEBRUN à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Isabelle LEBRETON
Monsieur Anthnoy PHILIPPON à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Gilles DREUSLIN à Monsieur Laurent REBUFFIE

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LE GALL

N° 2026/091 **Participation 2026 au SUET**

Madame Vanessa Moinet expose :

Il est rappelé qu'en 2025, le montant était de 243 870,09€ pour un total de participations communales de 607 246,26€. La participation 2026 était initialement établie pour Chantepie à 258 651,05 € (230 773,94 € pour Vern sur Seiche, 2ème plus grand contributeur) sur un total de 606 024,00€. La suppression du soutien du Conseil Départemental depuis 2024 provoque un équilibre financier fragile. Une étude est d'ailleurs lancée en interne depuis quelques semaines pour mesurer exactement l'impact sur cette situation financière et les actions à mener pour rétablir un avenir plus serein.

En parallèle de cette étude, une mise à jour est faite en lien avec les charges des 2 communes qui accueillent le SUET dans leurs locaux. Une fois le calcul définitif des charges des 2 communes qui accueillent le SUET dans leurs locaux transmis, le SUET peut établir le montant définitif de la participation totale des 5 communes adhérentes.

Le montant est désormais de 606 343,16 € et se répartit comme suit :

- 258 787,05€ pour Chantepie
- 230 895,48€ pour Vern sur Seiche.
- 45 839,54€ pour Nouvoitou
- 44 263,05€ pour Corps-Nuds
- 26 557,83€ pour St Armel

Le Conseil municipal estinvité à **voter** un montant de 258 787,05 € pour l'année 2026 au titre de la participation cantepienne à l'Ecole de Musique et de Danse du SUET.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260629-2026_091_1-DE

Une personne ne prend pas part au vote (Vincent VIVIER)
ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire,

Yann LE GALL

Grégoire LE BLOND